

*des Princes &c. Mars 1722. 189*

*du jour de leurs obligations. Le second nomme plusieurs Commissaires pour vérifier les Extraits & Etats qui doivent leur être raportez par les Tresoriers Receveurs de la Compagnie des Indes, &c. de leur Recepte & dépense, tant en Billets qu'en argent.*

Mr. Fagon Conseiller d'Etat, a été fait Membre du Conseil des Finances, & Mrs. Paris & Bernard offrent au Gouvernement 12. millions de livres par mois, à condition qu'on leur cederà tous les Revenus de S. M., sans être tenus d'en rendre jamais aucun compte; à l'exception des Dons gratuits du Clergé & des Pais d'Etat; les profits des Monoyes, & la Ferme du Tabac. On ne sçait pas encore si cet offre sera acceptée.

VIII. Le 16. le Roi alla dîner au Château de la Meutte, & le lendemain on representa pour la quatrième fois au Palais des Thuilleries, en présence de S. M. & des Princes & Princesses du Sang, le Ballet des 4. Elemens. Mr. l'Abbé Fleury Précepteur & Confesseur de ce jeune Monarque, se retire de la Cour, & va passer le reste de ses jours dans une de ses Abbayes. Cet Emploi est fort brigué, & plusieurs personnes se presentent déjà pour remplir ce Poste. On dit aussi que le Duc de Lauzun va se retirer dans le Couvent du Noviciat des Jesuites. Le 22. S. M. tint Chapitre de l'Ordre du Saint Esprit, & fit une nouvelle Promotion de 62. Chevaliers, du nombre desquels sont le Duc d'Osune, & Dom Charles Albani Neveu du feu Pape Clement XI. Quoi que la ceremonie de leur Installation ne doive se faire qu'après le Sacre du Roi, les nouveaux Chevaliers auront néanmoins la liberté de porter le Cordon Bleu, & de jouir de tous les honneurs attachez à cette Dignité. Le Roi a aussi accordé